

Débat d'orientations budgétaires

Comme cela est spécifié dans la loi et repris dans le texte de présentation, le Débat d'orientations budgétaires « participe à l'information des administrés et constitue à ce titre un exercice de transparence à destination de la population ».

Après une lecture intégrale et expéditive (vitesse !) et peu compréhensible de son rapport le maire passe la parole aux conseillers.

Christian Barillet s'interroge sur la quantité importante de chiffres annoncés ce qui concoure plutôt à l'opacité qu'à la clarification et il manifeste sa volonté de faire quelques propositions pour enrichir ce débat.

« Nous vous proposons de nous référer à deux sites officiels, celui du Ministère de l'économie à travers « Le journal du Net » et le site des impôts où nous trouvons tous les éléments concernant la commune de Sainte Maure. En ce qui concerne la dette voici des graphiques (Christian Barillet les montre aux conseillers) que nous vous communiquerons pour mettre au compte rendu. En ce qui concerne l'encours de la dette, donc la masse d'emprunt, et la dette par habitant, ces graphiques sont à peu semblables et vont dans le même sens. Ils retracent la dette de 2000 à 2018 sachant que 2019 ne sera intégré que lorsque le vote du Compte administratif sera voté. On voit sur ces deux graphiques officiels que l'on a une baisse constante de la dette depuis 2007 avec une forte accélération de cette baisse entre 2007 et 2009 qui était liée à une renégociation des emprunts, comme vous l'avez fait un peu plus tard. Cette baisse régulière atteint son niveau le plus bas en 2016. A partir de 2016 on voit que la dette (encours et dette par habitant) reprend de la croissance et augmente à nouveau. Elle atteint en 2018 la somme de 1182€ par habitant sur un graphique et 1163 sur l'autre donc au même niveau. Je note que ces chiffres ne sont pas tout à fait ceux que vous indiquez. Exemple : en 2018 vous annoncez 966€ par habitant. Il faudra vraiment clarifier cela. A noter qu'au début du graphique on a à peu près les mêmes ratios mais en 2018 ça diverge. Ce qui est certain c'est que l'on a une reprise de l'endettement à partir de 2016 qui va sans doute se prolonger en 2019 et 2020 avec l'emprunt de 1 millions d'euros que vous avez fait voter en fin d'année 2019. On arrive en 2018 à 5,122 millions d'encours avec une dette de 1182€ par habitant. Une autre lecture de ces graphiques c'est qu'en 2016 la dette par habitant passe sous la barre de la moyenne nationale mais elle repasse tout de suite au dessus de cette référence pour s'en écarter à partir de 2017 et 2018.

Voilà une analyse que l'on se propose d'ajouter au Débat.

Un autre point que l'on vous propose concerne les grands projets que vous avez mis en valeur dans votre présentation. Ce sont l'école maternelle, le gymnase, l'avenue De Gaulle et le plan d'eau. Vous vous étiez engagé, Monsieur le maire, lors du vote de l'emprunt de 1 millions d'euros, à nous fournir les budgets détaillés de chacun de ces grands projets. Il s'agit du budget initial du projet, des dépassements éventuels qui sont inévitables ainsi que les ressources attachées à chacun et en particulier les subventions.

Nous vous demandons également de mentionner les ressources exceptionnelles qui ont été créées d'une part par les transferts financiers des budgets Eau et Assainissement soit 500 000€ et d'autre part par les ventes des biens immobiliers de l'ordre de 300 000€ je crois. Peut être aussi mentionner la vente de la gendarmerie qui a apporté plus de 900 000€ et qui constitue une sorte d'emprunt parallèle.

Enfin nous nous étonnons à nouveau, comme nous l'avions signalé en 2016, 2017 et 2018, de ne pas voir de financement pour préparer des terrains à construire. Nous l'avions déjà évoqué Monsieur le maire après les élections en 2014. Je rappelle que les mécanismes imposés par l'Etat limite la disponibilité de terrains à 2

ou 3 ans et qu'il faut relancer des procédures pour libérer des terrains classés en zone 2AU. Aujourd'hui et depuis 2 ou 3 ans il n'y a plus de terrains constructibles à Sainte Maure alors que la demande est réelle du fait de notre position dans le 3^{ème} cercle de l'agglomération.

Dernier point Monsieur le maire sur lequel vous vous étiez engagé depuis 3 ans c'est de faire la sonorisation de cette salle, vous savez l'importance que j'y attache compte tenu de mon handicap à ce niveau.

Intervention de Michel Champigny qui fait référence au tableau de la dette fourni par le Trésorier Christian Barillet propose d'échanger les documents. Refus de Michel Champigny.

Intervention de Christian Barillet pour demander de ne pas tomber dans les polémiques du passé mais de se concentrer sur ce Débat d'orientations budgétaires en précisant que nous parlons de Sainte Maure en 2019 et 2020.

Intervention de Michel Champigny sur le retard du au recours sur le PLUi .

Christian Barillet précise que le PLUi voté le 16 décembre 2019 était illégal car nous l'avons voté sur des documents que les conseillers n'avaient pas. Ce mois de décalage a évité des recours qui auraient pu se chiffrer en années. Il précise que ces documents qui devaient être envoyés 5 jours avant ne l'ont été pour certains qu'après avec, souvent, des modifications par rapport aux documents de travail. Il considère que cela a été une œuvre de bienfaisance de le revoter en janvier.

... à suivre